

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Alain BOCCARA, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS, Laurent POULOT.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Jean-Pierre YETNA à Jacqueline RAGOT ;  
Mourad AZZI à Jean-Luc LEROY ;  
Bakhta MAÏCHE à Patrick FLOQUET ;  
Mustapha BAMBA à Loganayagi VASANTE ;  
Hervé MARTIN à L'Houssain EL MAZOUZI ;  
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;

**Étaient absents :**

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

**Soria MAÏCHE** est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : Approbation des avenants à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatifs au bonus territoire CTG pour le service ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) extrascolaire et périscolaire**

## **1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

Une convention d'objectifs et de gestion relative au financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « extrascolaire et périscolaire » a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018-2022. Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) arrivant à échéance, le financement de base de la prestation de service ALSH « extrascolaire et périscolaire » est complété par le bonus « territoire CTG » pour les collectivités signataires d'une Convention Territoriale Globale.

À l'arrivée à échéance du Contrat Enfance Jeunesse le 31/12/2021, le bonus territoire CTG est venu compléter le dispositif attribué aux établissements soutenus financièrement par les collectivités locales signataires avec la CAF d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

À cet effet, afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante et de développer des actions nouvelles, la Convention Territoriale Globale a été signée avec la CAF le 30 novembre 2022, couvrant la période 2022 à 2026.

Le bonus territoire CTG constitue un nouveau financement qui remplace celui du Contrat Enfance Jeunesse et il est une aide complémentaire :

- à la prestation de service ALSH extrascolaire
- à la prestation de service ALSH périscolaire

Les présents avenants à la convention définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement du bonus territoire CTG pour les structures citées précédemment.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces avenants.

## **2 - DÉLIBÉRATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°DL2022-0610-069 du 06 octobre 2022 portant approbation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante et de développer des actions nouvelles couvrant la période 2022 à 2026 ;

**Considérant** la nécessité de prétendre à un soutien financier avec le bonus territoire CTG afin de favoriser le maintien de l'offre et poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les CTG en tenant compte de la richesse du territoire ;

Ayant entendu l'exposé, madame Karine FARGES présentant le projet de délibération,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les avenants à la convention d'objectifs et de financement « prestation de service ALSH extrascolaire et périscolaire » relatifs au bonus territoire CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 tels que joints en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ;

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20230316-DL2023-1603-008-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

- **DIT** que la présente délibération prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE</b>	
Reçu en sous-préfecture le.....	<b>22 MARS 2023</b>
Publié le.....	<b>22 MARS 2023</b>
Notifié le.....	<b>22 MARS 2023</b>
Montmagny, le.....	<b>22 MARS 2023</b>
Le Maire Patrick FLOQUET	



Fait à Montmagny, le 16 mars 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20230316-DL2023-1603-008-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

# Acte à classer

DL2023-1603-008

1 En préparation      2 Pour signature      3 Prêt à transmettre      4 En attente retour  
Préfecture      5 > AR reçu <      6 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-22T17-08-41.02 ( MI243945656 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20230316-DL2023-1603-008-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Approbation des avenants à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatifs au bonus territoire CTG pour le service ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) extrascolaire et périscolaire

Date de décision : 16/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes  
8.2. Aide sociale  
8.2.3. aide sociale à l'enfance

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-1603-008 Avenants convention objectifs CAF bonus territoire CTG extrascolaire et périscolaire.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-1603-008 ANNEXE1 Avenant convention objectifs CAF bonus territoire CTG ALSH EXTRA.PDF](#)

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[DL2023-1603-008 ANNEXE2 Avenant convention objectifs CAF bonus territoire CTG ALSH PERI.PDF](#)

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/03/23 à 14:01

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 22/03/23 à 14:01

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 22/03/23 à 15:58

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 22/03/23 à 17:08

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 22/03/23 à 17:18